SIAO35
De la rue au logement

AIS 35 - Le Chalet
10 rue de Val d'Izé- 35 500 VITRE
T : 02 99 75 32 59
E-mail : accueil@siao35.fr
Site internet : http://www.ais35.fr
Responsable :
Bruno TOURTOIS (directeur pôle Hébergement-Logement); Guillemette Rebours (Responsable de service hébergement d'urgence, CHRS, PAO) Marie SANS (responsable de service maison relais)

Structure

Résidence autonomie- Résidence Ti Prenn (AIS 35 Vitré)
Maison de retraite
PAYS DE VITRE

A.I.S 35

Capacité

Nb Places : 14

Public

Public : La résidence est une maison de retraite non médicalisée, pour personnes autonomes. Elle accueille 14 personnes de plus de 60 ans, hommes ou femmes, pour un hébergement temporaire ou permanent (dispositif à mi-chemin entre le domicile et l'entrée en structure médicalisée)

Accès mobilité réduite : Oui (barre de toilette, siège douche..). Les logements sont équipés d'une alarme

Accueil d'usagers avec chien : Les chiens peuvent être accueillis dans des box (7 box et 1 pour le public accueilli en maison relais ou résidence autonomie). L'admission de la personne et de son chien ne pourra se faire que sur présentation du justificatif de l'identification de l'animal et de la vaccination de celui-ci. Pas d'accueil de chats.

Hébergement

Modalité Hébergement : Les résidents bénéficient d'installations confortables et de services collectifs (repas, entretien du linge, loisirs, etc) tout en conservant leur autonomie.

Descriptif : 14 studios individuels de 25 m2 avec balcon. Les logements sont meublés et équipés d'une kitchenette et d'une douche.

Localisation géographique

Situation de l'établissement : 9 rue Albert Augerie à Vitré (bus à proximité qui déservent le centre ville de Vitré)

Accessibilité de l'établissement : Ligne de Bus : ligne A sens Fleuriais – Mélinais – Bellevue de la gare de Vitré à l'arrêt « chalet ».

Règles de fonctionnement

Visite : Les visites sont possibles avant de déposer une demande

Participation financière

Participation à l'hébergement : La tarification des prestations se décompose en 3 parties:

HEBERGEMENT (location studio, restauration, blanchisserie, entretien des locaux et l'animation): 52,45 euros pour les plus de 6à ans et 60,60 euros pour les moins de 60 ans

DEPENDANCE (prestations d'accompagnement, d'aide et surveillance). Il est calculé en fonction du niveau de dépendance de la personne âgée (GIR). Le coût de la dépendance peut être pris en partie par le conseil départemental (APA)

SOINS (dépenses liées à la médicalisation). Ces dépenses sont prises en charge par l'assurance maladie

Vie collective

Ateliers et actions collectives : Une travailleuse sociale gère l'administration et coordonne la vie de l'établissement. Elle organise les activités (animations, rencontres, réunions). Les usagers s'expriment à travers le conseil à la vie sociale (Loi 2002/2).

Prestations complémentaires et partenariats

Restauration :

- Déjeuners et dîners pris en commun avec les résidents du CHRS
- Petits-déjeuners dans les logements
- Commissions menus pour veiller à la qualité, la variété des repas, et exprimer les souhaits collectifs.
- Possibilité d'inviter les proches à partager un repas.

Prestation médicale : Présence d'une infirmière pour la préparation du pilulier et la distribution des médicaments

Autre partenariats : Les personnes assureront l'entretien de leur logement, elles pourront faire appel à une aide à domicile si des difficultés de santé surviennent

Autres services : Service de blanchisserie avec le lavage et repassage du linge

Orientation

Un dossier d'admission remis avec le livret d'accueil comporte 2 volets :

- l'administratif, à remplir par le demandeur, son représentant légal ou un service social.
- le médical, à remplir par le médecin traitant.

Une visite de l'établissement et un entretien de pré-admission permettent de faire connaissance. Une commission étudie les demandes confirmées.

Pour toute information: Rozenn Guilard (référente sociale): 06 07 86 98 12